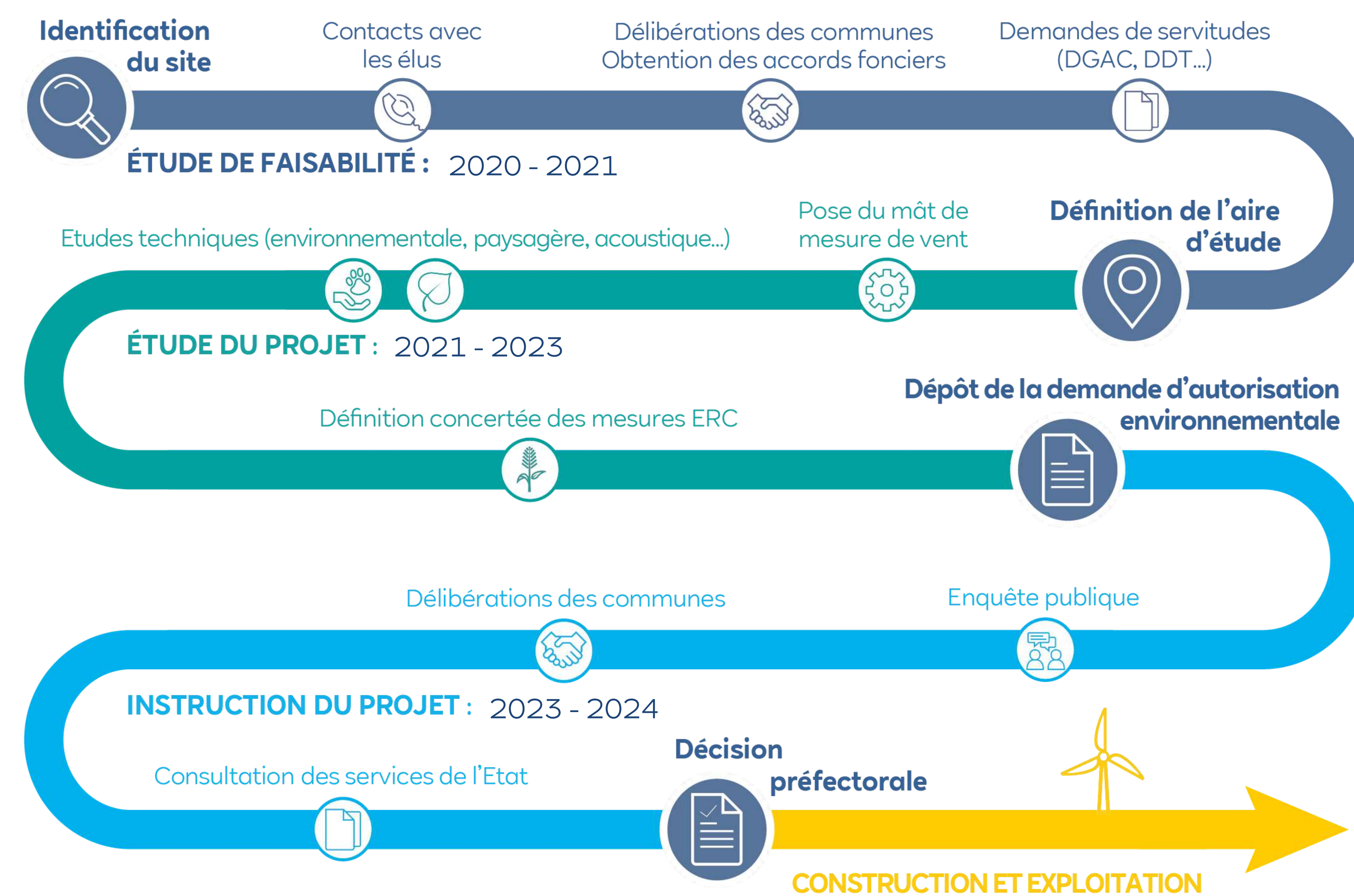


Projet éolien de Saint-Ouen-le-Mauger

Étude environnementale : la méthodologie

Le calendrier

L'étude environnementale a été lancée en septembre 2021. Elle est une composante majeure de l'étude d'impact en cours de réalisation. Le dépôt de la demande d'autorisation environnementale est prévu pour le printemps 2023.



Le bureau d'études

La société RWE Renouvelables France, porteuse du projet, a sollicité le bureau d'études Envol Environnement pour définir les enjeux écologiques du projet de Saint-Ouen-le-Mauger. Basé à Lille (59), Vannes (56) et Dijon (21), ce bureau d'études indépendant est spécialiste des enjeux naturalistes liés aux projets éoliens et solaires.



Les protocoles d'études

Étude bibliographique

Un inventaire des zones naturelles d'intérêt reconnu a été effectué dans un rayon de 20km autour de l'aire d'étude immédiate du projet éolien pour mettre en évidence les principaux enjeux naturels déjà identifiés (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, etc).

Étude de l'avifaune

Les écologues du bureau d'études Envol Environnement ont réalisé 19 sorties d'observation de l'avifaune pour couvrir l'ensemble du cycle biologique des espèces. Ces sorties durent quatre heures en moyenne, et sont réalisées à l'aide d'une longue vue et de jumelles. L'objectif est de réaliser des inventaires d'espèces.

- 6 sorties d'observation en phase postnuptiale (entre septembre et novembre 2021)
- 2 sorties d'observation en phase hivernale (entre décembre 2021 et janvier 2022)
- 4 sorties d'observation en phase prénuptiale (entre mars et avril 2022)
- 7 sorties d'observation en phase nuptiale, dont 2 sorties standard, 1 sortie nocturne et 4 sorties suivant un protocole dédié aux rapaces (entre mai et juin 2022).

Étude chiroptérologique

L'expertise sur les chauves souris se traduit également par des prospections durant un cycle biologique complet. Des écoutes ultrasoniques sont réalisées au sol pour déterminer les différentes espèces présentes. Ces sorties sont réalisées de nuit.

- 5 sorties durant la période des transits automnaux (septembre à octobre 2021)
- 3 sorties durant la période des transits printaniers (mars à avril 2022)
- 5 sorties durant la période de mise-bas (juin à juillet 2022)

En parallèle, des écoutes sont réalisés en altitude grâce à des micros installés à différentes hauteurs sur le mât de mesure. Enfin, une recherche de gîtes d'hibernation a été réalisée en janvier 2022 pour prospector les infrastructures favorables (caves, grottes, blockhaus, bâtiments abandonnés, églises, cavités...) dans un rayon de 2 km autour de la zone de projet.



Autres études naturalistes

Outre les oiseaux, rapaces et chauves-souris, groupes d'espèces les plus sensibles vis-à-vis d'un parc éolien en exploitation, d'autres expertises ont été réalisées pour caractériser les enjeux de zone d'étude : étude des insectes, reptiles, amphibiens, mammifères terrestres et de la flore. Ces études sont importantes pour éviter les impacts durant la phase chantier, notamment.

Projet éolien de Saint-Ouen-le-Mauger

Étude environnementale : premiers résultats de l'expertise avifaune

L'objectif de l'étude menée par le bureau d'étude Envol Environnement est de dresser un état initial (avant projet) afin d'évaluer et de localiser la sensibilité du site. L'impact du projet n'est, lui, déterminé, qu'après définition des mesures d'évitement, réduction, compensation (voir encadré). Pour être recevable par l'administration, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental.



Période de reproduction

59 espèces ont été repérées sur la période de reproduction en 2022, ce qui représente une diversité importante. Parmi ces espèces, 22 sont patrimoniales (la patrimonialité indique l'état de conservation d'une espèce). L'espèce la plus recensée est le Corbeau freux, qui se reproduit de façon certaine sur le site, suivi par la Mouette rieuse, l'Alouette des champs et le Goéland argenté.



Corbeau freux



Mouette rieuse

L'étude spécifique aux rapaces n'a pas permis de mettre en évidence de comportements indiquant une reproduction sur site. Le Busard Saint-Martin chasse régulièrement au sein de l'aire d'étude.

Les enjeux sont qualifiés de modérés à forts par Envol Environnement pour cette période concernant les haies et boisements, et modérés pour les autres habitats.



Alouette des champs



Goéland argenté

Période de migration post-nuptiale

La diversité d'espèces est élevée durant cette période, avec 94 espèces recensés dont l'Aigrette garzette, l'Alouette lulu, le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, la Cigogne blanche, le Faucon émerillon, la Grande Aigrette et le Martin-pêcheur d'Europe.



Martin-pêcheur d'Europe



Cigogne blanche

Le Pinson des arbres est l'espèce la plus contactée à cette période, principalement en migration active. Le Tarin des aulnes, le Goéland argenté et le Pigeon ramier sont les secondes populations les plus rencontrées durant cette phase.

Les survols migratoires ont été importants, témoignant de la présence d'un couloir de migration tertiaire à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Les enjeux sont qualifiés de globalement modérés par le bureau d'études.



Pinson des Arbres



Tarin des aulnes

Période hivernale

49 espèces ont été aperçues en période hivernale, dont 12 espèces patrimoniales. Le busard Saint-Martin et la Grande Aigrette sont les espèces marquées par une patrimonialité forte à cette période.

Les enjeux sont globalement faibles à modérés durant cette phase selon Envol Environnement.



Busard Saint-Martin



Grande Aigrette

Période de migration pré-nuptiale

76 espèces ont été inventoriées au cours des 4 passages en période de migration pré-nuptiale pour un total de 3 052 individus. Compte-tenu des effectifs et de la diversité, il est estimé qu'un couloir de migration tertiaire et diffus caractérise l'aire d'étude rapproche.

Les enjeux pour cette période sont qualifiés de faibles à modérés par le bureau d'études.



Pipit Farlouse



Corneille noire

Zoom sur : les mesures éviter, réduire, compenser (E.R.C)

L'étude d'impacts réalisée dans le cadre du projet éolien permet dans un premier temps d'évaluer les impacts potentiels d'un projet éolien. Ils sont qualifiés d'impacts "bruts". Conformément au code de l'Environnement, RWE Renouvelables France est ensuite tenue de proposer toutes les mesures nécessaires pour éviter, réduire ou en dernier recours compenser (dans cet ordre) les impacts. Pour être recevable, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental possible.

Exemples de mesures fréquemment réalisées sur les projets éoliens :

- Eviter les impacts en proposant une trame d'implantation des éoliennes limitant l'étalement et donc "l'effet barrière" pour les oiseaux migrateurs et en s'éloignant des zones à enjeux (boisements, haies...)
- Réduire les impacts par un choix de période de chantier évitant la période de nidification, la plus sensible.
- Réduire l'attractivité de la zone pour les rapaces en créant une plateforme d'éolienne au sol minéral.
- Réduire les impacts par la mise en place d'un bridage préventif des éoliennes (arrêt) à certaines périodes de l'année, et - pour les chauves-souris - dans les conditions météorologiques propices à leurs sorties.
- Réduire le risque que les chauves-souris ne se retrouvent piégées en plaçant des grilles anti-intrusion sur les aérations des nacelles.
- Réduire les risques pour les amphibiens et petits mammifères en installant des bâches autour de la zone de chantier.

L'ensemble des mesures pour le projet de Saint-Ouen-le-Mauger sera déterminé début 2023.

Projet éolien de Saint-Ouen-le-Mauger

Étude environnementale : premiers résultats de l'expertise chauves-souris, autre faune et flore

L'objectif de l'étude menée par le bureau d'étude Envol Environnement est de dresser un état initial (avant projet) afin d'évaluer la sensibilité du site. L'impact du projet n'est, lui, déterminé, qu'après définition des mesures d'évitement, réduction, compensation. Pour être recevable par l'administration, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental.



Résultats de l'étude chiroptérologique au sol

En période de transits automnaux, 8 espèces de chauves-souris ont été identifiées, dont la Barbastelle d'Europe. De façon générale, l'activité est forte, notamment le long des lisières et des haies. Elle est modérée au sein des milieux ouverts. La baisse de l'activité est vérifiée dès un éloignement de 50 mètres à la lisière boisée.



Barbastelle d'Europe



Pipistrelle commune

En période de transits printaniers, seules deux espèces ont été détectées, déjà repérées à l'automne : la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius. En période de mise bas, 7 espèces sont identifiées dont le Grand Murin. Un protocole « lisière » a permis la détection d'espèces supplémentaires (dont le Murin de Bechstein).

Recherche de gîtes et écoutes en altitude

Les recherches de gîtes d'hivernage n'ont pas permis l'observation d'individus. En revanche, les recherches de gîtes d'estivage ont permis de mettre en valeur la présence de gîtes pour des individus de Pipistrelle et de Sérotine. Les environs du projet sont favorables à l'établissement de colonies de chauves-souris.



Grand Murin



Murin de Bechstein

Les écoutes en altitude - sur le mât de mesure - sont en cours depuis mars 2022, mais n'ont pas encore été analysées à date (novembre 2022). Ce travail permettra de finaliser la détermination des enjeux, fonctionnalités et sensibilités du secteur.

Zoom sur : le bridage des éoliennes

Bridage d'une éolienne consiste à réduire sa puissance en réduisant la vitesse de rotation des pales, en réduisant leur orientation et leur prise au vent. Ce bridage est automatisé et peut-être paramétré pour chaque éolienne d'un parc selon la vitesse et la direction de vent, la température, la pluviométrie ou encore la visibilité, et selon une plage annuelle et des horaires précis. Si nécessaire, cela peut aller jusqu'à l'arrêt de certaines machines. Le bridage est utilisé afin de réduire, voire d'éviter, les éventuels impacts des éoliennes sur l'acoustique ou bien sur les animaux, tels que les chauves-souris ou les oiseaux. Les paramètres du bridage sont déterminées grâce aux résultats des études acoustiques et écologiques.

Étude floristique

La zone d'implantation est occupée par des cultures intensives et des prairies pâturées au sud. Les enjeux floristiques y sont faibles. Le réseau de haies est assez lâche mais constitue tout de même une trame verte, avec des enjeux modérés.

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée dans l'aire d'étude immédiate. Les enjeux pour la flore et les habitats sont faibles selon Envol Environnement.



Grandes cultures



Hêtraie communautaire

Étude des amphibiens et reptiles

Aucun amphibien n'a été détecté durant les investigations de terrain malgré la présence de boisements. Les recherches bibliographiques recensent deux espèces déterminants : le Crapaud calamite et le Triton ponctué.

Une seule espèce de reptile a été observée (Lézard des murailles). Les recherches bibliographiques indiquent la présence de la Coronelle lisse dans les haies et boisements.



Crapaud calamite



Lézard des murailles

Étude des mammifères terrestres

Six espèces de mammifères « terrestres » ont été observés. Seuls l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe sont protégés en France mais demeurent en préoccupation mineure. À l'inverse, le Lapin de Garenne possède un état de conservation défavorable (« quasi-menacé » en France et en Europe) mais n'est pas protégé à l'échelle nationale.

Au regard de l'étude bibliographique et des prospections sur site, les enjeux associés aux populations de mammifères « terrestres » dans l'aire d'étude immédiate sont qualifiés de faibles par Envol Environnement.



Hérisson d'Europe

Étude de l'entomofaune (insectes)

Dix espèces de lépidoptères (papillons), une espèce d'odonate (libellule) et six espèces d'orthoptères (criquets, grillons...) ont été recensés au sein de l'aire d'étude, aucune ne présente un statut de conservation particulier.

Les habitats de la zone d'étude sont pourvus d'enjeux très faibles.



Piéride du chou



Grande Sauterelle verte